

Lexique

AMPP

Action Maladie Psychique et Prison – une des actions du Graap-Association

DP-CHUV - Centre d'expertises -- Médecin adjoint : Dr Philippe Delacrausaz

DIS

Département des institutions et de la sécurité – Chef du département : la Conseillère d'état, Béatrice Métraux.

EAM

Exécution anticipée de mesure

ELMA

Equipe de liaison et de mobilité en addictologie

EPSM

Etablissement psycho-social médicalisé

Graap-A / Graap-F

Groupe d'accueil et d'action psychiatrique – Association / Groupe d'accueil et d'action psychiatrique – Fondation.

LEP

Loi sur l'exécution des peines

MA

Mesure ambulatoire au plan civil – Prise par la JdP
L'équivalent au plan pénal : art. 63 du CPS

OEP

Office d'exécution des peines (Vaud). Chef d'Office : Alexandre Viscardi – Office qui dépend du SPEN.

PEM – PES

Le PEM (Plan d'exécution de la Mesure – dans le cas où une mesure (un art. 59, 60 et suivants du Code Pénal) ont été ordonnées par le Tribunal) ou le PES (Plan d'exécution de la Sanction, au cas où le Tribunal a ordonné une sanction, par ex. peine de prison) sont des documents aussi importants qu'un plan de traitement médical pour un patient hospitalisé.
Il est élaboré par l'OEP. Il comporte les attentes de l'OEP concernant le comportement du détenu. Il doit être évalué au moins une fois par année et modifié en conséquence suivant les rapports du criminologue, du médecin, des agents de détentions, etc. Cette évaluation peut

aboutir à une modification de la mesure, vers une plus grande sévérité ou au contraire vers une mesure plus légère, voir une levée de la mesure ou, encore, vers une décision d'expulsion. Souvent les patients-détenus n'ont pas attaché d'importance à ce document, voir l'ignorent, ou, ça arrive ne l'ont pas reçu. Ce document est difficile à lire pour eux, il est très confrontant. C'est pourquoi, nous devons le travailler avec eux, avec tact.

Mais c'est un outil indispensable pour notre travail d'accompagnement de projet. Un document que l'on souhaitera partager avec les proches. (autorisation du détenu est nécessaire).

PLAFA/PAFA

Placement à fin d'assistance, mesure civile prise par la justice de paix.

SIM

Suivi intensif dans le milieu

SPEN

Service pénitentiaire vaudois. Cheffe de Service : Sylvie Bula – ce service fait partie du DIS

SMPP

Service de Médecine et de Psychiatrie pénitentiaire : Dr Didier Délessert assure l'intérim après le départ en retraite du Prof. Bruno Gravier

TC = Tribunal cantonal

TF = Tribunal fédéral

TMC = Tribunal cantonal des mesures de contraintes

Tribunal de 1^{ère} instance = Tribunal d'arrondissement = Tribunal correctionnel